

Preuve et attestation de développement professionnel

## Sexto 1 - Explorateur



### Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Jean-Pierre St-Laurent

<https://www.cadre21.org/membres/125e9704cd0b3db9ed901ebd>

Date d'obtention : 2022-09-13 19:10:25

Preuve et attestation de développement professionnel

## Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Il s'agit d'un protocole normalisée avec outils de référence et questionnaires adaptés aux jeunes victime / personne qui signale un événement de sextage en milieu scolaire

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Il s'agit d'un bon outil de formation à diffuser aux différents milieux scolaires que je fréquente, car comme policier éducateur, nous faisons parti du protocole d'entente.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

la confidentialité de leur dénonciation et assurer de préserver leur vie privée